

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023
Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 12

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT
SOCIO EDUCATIF
A TEMPS COMPLET POUR ASSURER
L'ACCOMPAGNEMENT
SOCIOPROFESSIONNEL
DES GENS DU VOYAGE

Date de convocation : 15 décembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 décembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND, Mme DI MEGLIO, Mme NADAL, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, Mme AUMONIER, Mme BARATON, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Lydia ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD,
Mme Yvonne VACKER, qui a donné pouvoir à M. BAUDIN,
Mme Cathy GIRARDIN, qui a donné pouvoir à M. VILLEMUR.
M. Laurent FERON.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

L'accompagnement socioprofessionnel des gens du voyage est mis en œuvre sur le département dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (2024-2026) cosigné par l'État et le Département.

Le CCAS de Niort assure l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage stationnées sur les aires d'accueil à l'échelle du Département des Deux-Sèvres, aux côtés du CIAS de Thouars.

Le CCAS de Niort intervient auprès des ménages stationnés sur les territoires de la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre et la Communauté de Communes du Mellois en Poitou, en mettant à la disposition de

.../...

cette activité trois travailleurs sociaux à temps plein.

Dans ce cadre, il convient de recruter sur la base d'un contrat un Travailleur Social à temps complet en charge de l'accompagnement social des familles issues de la communauté des gens du voyage et référent unique au titre du RSA pour les familles suivies. Il est rappelé que ce recrutement s'appuie sur des financements annuels des partenaires : FSE, Conseil Départemental, Etat, EPCI.

Suite à une mobilité professionnelle, un poste de travailleur social chargé de l'accompagnement des gens du voyage se trouve aujourd'hui vacant. Ce poste a donc fait l'objet d'une publicité et d'un appel à candidature en date du 27 novembre 2023. Dans l'hypothèse où aucune candidature statutaire ne détenant les compétences requises pour assurer les missions relevant du poste ne serait retenue, il est proposé de recruter par contrat pour une durée de 3 ans conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **ACCEPTER** cette proposition ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président à signer le contrat et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 décembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU